

## PROTOCOLE D'OBTENTION DE LA LICENCE FÉDÉRALE

Pour vous inscrire à la Fédération Française de Tir au sein d'une association de Tir, il faut produire obligatoirement les pièces suivantes :

- une photocopie recto/verso d'une pièce d'identité valide
- un certificat médical d'aptitude à la pratique du Tir Sportif (Loi du Sport Art. 231.2.3)
- votre photo au format « Photo d'Identité »
- une adresse mail de contact (*si possible*)
- le règlement du montant de l'adhésion à votre association
- pour les mineurs l'autorisation parentale est obligatoire

L'association peut éventuellement vous demander des pièces complémentaires.

Lorsque le dossier est complet, l'inscription est finalisée par l'association auprès de la FFTir.

Suite à votre inscription à l'association, vous devez créer votre espace licencié dans le site web EDEN et ce par l'intermédiaire de la saisie de votre numéro de licence et de votre adresse mail.

Un mot de passe que vous devrez définir vous sera ensuite attribué.

Ensuite...

Le portail EDEN : « Espace dématérialisé d'enregistrement national » vous permet :

- de récupérer votre licence dématérialisée
- de télécharger votre certificat médical nécessaire au renouvellement de votre licence pour la saison suivante
- de mettre à jour vos coordonnées personnelles
- de consulter les informations de l'association

Vous pouvez retrouver toutes les informations sur EDEN et la prise de licence FFTir sur le site internet fédéral :

<https://www.fftir.org/menu/espace-fftir/eden/>



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR

